

Gay Schmaus
Sénateur honoraire
Président du groupe des élus communistes
Chevalier de la Légion d'Honneur

Clichy, le 8 Mars 2009

Monsieur le premier adjoint au Maire,

En janvier 2008, j'ai saisi, avant que la ville ne le fasse, la chambre régionale des comptes parce que dans son rapport sur la gestion de Clichy de 1993 à 2001, elle n'a pas dit un mot sur le chauffage urbain de Clichy, alors que la mairie possédait depuis novembre 2000, un audit très critique de T.E.C. SCP pour la partie juridique et de Finance Consult pour la partie financière.

Problèmes de paternité quant à la saisine de la Chambre !

■ Chauffage urbain

LA VILLE SAISIT LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

PLUSIEURS RAPPORTS COMMANDÉS PAR LA VILLE ONT JUGÉ ÉLEVÉS LES TARIFS PRATIQUÉS ENVERS LES USAGERS PAR LE CONCESSIONNAIRE DU CHAUFFAGE URBAIN SUR CLICHY. C'EST POURQUOI UNE DÉLÉGATION D'ÉLUS CLICHOIS S'EST RÉUNIE LE 17 JANVIER AVEC LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX QUI A RECOMMANDÉ LA SAISINE DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES ET DU JUGE ADMINISTRATIF AFIN DE DÉSIGNER UN EXPERT INDÉPENDANT ET IMPARTIAL APTÉ À SE PRONONCER SUR CE DOSSIER.

À Clichy, la construction et l'exploitation d'une installation collective de distribution de chaleur a été confiée en 1965 à la Société de Distribution de Chaleur de Clichy (SDCC), filiale du groupe Elyo pour une durée initiale de trente ans, prolongée par avenant jusqu'au 30 septembre 2015. Au regard des différents rapports commandés par la Ville qui ont jugé « élevés » les tarifs pratiqués envers les usagers par le concessionnaire et compte tenu de la complexité du sujet, la municipalité a engagé depuis plusieurs années des missions d'assistance pour le suivi de la concession de chauffage urbain. Le 18 septembre dernier, le Conseil municipal et la Commission consultative des services publics locaux ont décidé de confier la défense des intérêts de la ville à un cabinet d'avocat afin de mener une enquête et de procéder aux audi-

tions nécessaires des parties prenantes au contrat de concession de chauffage urbain. Il engagera ensuite toutes les actions nécessaires.

Une commission d'enquête pluripartite

Pour la quatrième fois, la Commission consultative des services publics locaux a été réunie le 17 janvier dernier. Avec la participation de l'ensemble des composantes de la vie politique clicheoise, elle a rédigé un compte rendu à l'attention du Conseil municipal dans lequel elle se prononce pour la saisine de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France. Elle donne également un avis favorable à la saisine du tribunal administratif qui désignera un expert indépendant et impartial qui pourra déterminer en toute sérénité, s'il y a lieu, et dans la transparence d'une procédure publique, le montant

du préjudice subi par la commune. La Commission conclut, en outre, en l'état de connaissance du dossier, au caractère non pénal de l'affaire. En matière de conseil, elle préconise la formalisation d'un accord avec Elyo concernant les tarifs relatifs au marché de fourniture de chaleur des bâtiments communaux et propose, du fait des limites du chauffage à la vapeur, de mener une réflexion pour l'avenir sur les technologies utilisées pour le réseau de chauffage urbain.

Les élus présents lors de la Commission consultative des services publics du 17 janvier 2008 :

- **Jean-Pierre Auffret**, premier adjoint au maire en charge des Finances (groupe des élus socialistes, républicains et apparentés)
- **Jean-Yves Loiselay**, maire adjoint en charge de l'Environnement, Cadre de vie, Transports et Déplacements (groupe « Les Verts »)
- **Guy Schmaus**, conseiller municipal délégué aux Relations entre la Ville et la Région Ile-de-France (groupe communiste)
- **Alain Fournier**, conseiller municipal (groupe « Les Verts »)
- **Stéphane Cochepain**, conseiller municipal (groupe « Mouvement démocrate et apparentés »)
- **Rémi Muzéau**, conseiller municipal (groupe UMP et divers Droites)

